



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 12277

Numéro SIREN : 413 630 062

Nom ou dénomination : MSC HOLDING SAS

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2016 sous le numéro de dépôt 10563

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 01-02-2016

N° DE DEPOT : 2016R010563

N° GESTION : 1997B12277

N° SIREN : 413630062

DENOMINATION : MSC HOLDING SAS

ADRESSE : chez Constructa 134 bd Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 24-12-2015

TYPE D'ACTE : Décision(s) des associés

NATURE D'ACTE : Changement de président

**MSC HOLDING SAS**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 225.000 euros  
Siège social : 134, boulevard Haussmann 75008 PARIS  
413 630 062 R.C.S. PARIS  
(la « **Société** »)

---

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT**  
**LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**  
**DU 24 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze,

Le 24 décembre à 18 heures,

1. **CONSTRUCTA PROMOTION**, une société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 € dont le siège social est situé au 134, boulevard Haussmann - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 432 863 728, représentée par Madame Sophie Gachet, dûment habilitée à l'effet des présentes,
2. **PROMOREG INVESTISSEMENTS**, société par actions simplifiée au capital de 340.000 €, dont le siège social est situé au 134, boulevard Haussmann – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 480 466 929, représentée par Madame Sophie Gachet, dûment habilitée à l'effet des présentes,

agissant en qualité d'associés de la Société (les « **Associés** »), représentant ensemble l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société,


après avoir rappelé que la société MSREF PROMOREG BV, société (*besloten vennootschap*) de droit hollandais au capital de 18.000 €, dont le siège social est situé à Amsterdam (1014BA – Pays Bas), Kabelweg 37, immatriculée sous le numéro KvK 34220162 (RSIN 814079155), a cédé ce jour à la société CONSTRUCTA PROMOTION, aux termes d'un acte de cession d'actions venant en application de l'article 8.1 du protocole d'accord transactionnel du 24 juillet 2013 tel que modifié par un avenant n°1 du 14 septembre 2015, l'intégralité des actions de la Société qu'elle détenait, soit 212.500 actions représentant 85% du capital et des droits de vote de la Société,

et après avoir pris connaissance de tous documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions soumises à leur vote, à savoir :

- le protocole d'accord transactionnel du 24 juillet 2013 ;
- l'avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel du 14 septembre 2015 ;
- la lettre de notification d'exercice de la « Promesse de Cession Actions Cédées » ;
- l'acte de cession d'actions conclu entre MSREF PROMOREG BV et CONSTRUCTA PROMOTION ;
- la lettre de démission de Monsieur Mathieu Demontoy de ses fonctions de Président de la Société et de son mandat de membre du Comité exécutif à compter du 24 décembre 2015 ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;

prennent, en application de l'article 22.2 des statuts, les décisions suivantes :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Mathieu Demontoy de ses fonctions de Président de la Société et de son mandat de membre du Comité exécutif,
- Nomination de Monsieur Benjamin Stutzmann en qualité de Président,
- Pouvoirs pour formalités.



## **PREMIERE DECISION**

*(Prise d'acte de la démission de Monsieur Mathieu Demontoy de ses fonctions de Président de la Société et de son mandat de membre du Comité exécutif)*

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Mathieu Demontoy de ses fonctions de Président de la Société et de son mandat de membre du Comité exécutif à compter des présentes.

A ce titre, les Associés prennent acte que la Société ne lui est redevable d'aucune somme à quelque titre que ce soit à raison de l'exercice de son mandat social de Président, que Monsieur Demontoy n'a aucune réclamation à formuler contre la Société ou ses associés au titre de son mandat de Président et qu'il n'a aucune prétention à faire valoir à l'encontre de la Société du fait de ce mandat et de sa cessation.

Les Associés le remercient et lui donnent quitus pour le travail réalisé dans le cadre de ses fonctions.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.*

## **DEUXIEME DECISION**

*(Nomination de Monsieur Benjamin Stutzmann en qualité de Président)*

En conséquence de la première décision, les Associés décident, conformément à l'article 14.1 des statuts de la Société, de nommer Monsieur Benjamin Stutzmann, né le 7 août 1976 à Créteil (94), de nationalité française, demeurant 81, avenue Foch à Fontenay-sous-Bois (94120), en qualité de nouveau Président de la Société pour une durée indéterminée à compter des présentes.

Monsieur Benjamin Stutzmann exercera ses fonctions à titre gratuit sauf nouvelle décision des Associés.

Par ailleurs, les Associés décident que la Société remboursera à Monsieur Benjamin Stutzmann, toutes les dépenses professionnelles, de déplacement ou de représentation, nécessaires et raisonnables, exposées dans l'exercice de ses fonctions pour la Société, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Benjamin Stutzmann a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de Président de la Société et n'être frappé d'aucune des interdictions ou incapacités de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger la Société.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.*

## **TROISIEME DECISION**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent acte sous seing privé qui après lecture, a été signé par tous les Associés.

Fait à Paris, le 24 décembre 2015.

h 



---

**CONSTRUCTA PROMOTION**

Représentée par  
Madame Sophie Gachet



---

**PROMOREG INVESTISSEMENTS**

Représentée par  
Madame Sophie Gachet



---

**Monsieur Benjamin Stutzmann (\*)**

*Bon pour acceptation des fonctions de  
président de la société aux  
conditions susmentionnées*

(\*) La signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société aux conditions susmentionnées ».